

Grand Fare : le projet ira-t-il en Allemagne ?

Le projet de complexe commercial et de loisirs a-t-il encore un avenir à Farébersviller ? Face au budget qu'il va falloir investir pour représenter le dossier, avec toujours le risque d'être refoulé, le promoteur, Codic, se tâte. D'autant qu'une société allemande serait preneuse d'un tel équipement, à Zweibrücken.

En juillet dernier, il était l'un des plus virulents. Il tirait à vue sur les commerçants de Sarreguemines et de Saint-Avold, assurait le maire de Farébersviller du soutien indéfectible de sa société, et appelait presque la population à prendre les armes. Aujourd'hui, Stéphane Coti, directeur commercial de Codic, qui porte le projet Grand Fare, n'a rien perdu de sa verve. Ce qui a changé, c'est la cible. « Le problème en Lorraine, c'est que tous les matins, les gens s'habituent à leur misère, sortent un mouchoir en papier quand ils perdent 50 emplois. Mais moi, je ne vais pas me battre tout seul contre le monde entier ».

Lourd investissement

Pourtant, depuis le début de l'été, il n'y a pas eu vraiment de neuf dans le dossier de création d'un centre commercial et de loisirs à Farébersviller. On a seulement pris connaissance des motivations du refus de la Cnac (commission nationale d'aménagement commercial), qui s'appuie notamment sur les problèmes de circulation. « Ce qui fait mouche à une époque où la voiture est maudite ». Codic attendait ces conclusions pour savoir sur quel pied danser. Début juillet, au lendemain du "non" opposé par la

Cnac, Vincent Xolin, directeur du développement chez Codic France, affirmait que sa société ne ferait pas machine arrière. « Cela fait sept ans que nous travaillons sur ce projet ; on a déjà investi 1 M€. On ne va pas caler devant le premier obstacle », clamait-il. Deux mois plus tard, le discours a bien changé... « La première solution est de proposer le même projet, un an après la parution des conclusions de la Cnac... » Une éventualité que Codic n'envisage même pas.

Deuxième option, présenter, dans un délai plus court, un projet modifié. « Mais il faut changer en profondeur l'architecture du dossier : les surfaces, les accès, le paysage... », explique Stéphane Coti. Le hic, c'est que depuis la première mouture, les lois et réglementations ont évolué. « Il faut donc tout reprendre à zéro, en apportant des modifications substantielles ».

Pour cela, il faut mobiliser une trentaine de bureaux d'études. Et tout cela à un coût : 800 000 € à 1 M€. Avec un risque : que la commission départementale, ou nationale en cas de recours, ne recale encore Grand Fare. Cette solution, qui semblait tenir la corde cet été, a du plomb dans l'aile. « Financièrement parlant, les temps sont durs. On repart dans



Fare, ça repart ! Début juillet, Stéphane Coti, à gauche de Laurent Kleinhenz, tenait un discours militant et invitait toutes les forces vives à défendre le dossier. Deux mois après, le discours a bien changé...

ce dossier en mobilisant beaucoup d'argent, mais sans assurance. C'est 100 % de risque pendant deux ans. Or, on a des actionnaires qui savent compter », se justifie le responsable de Codic.

Les yeux doux de Zweibrücken

Alors, une troisième solution a vu le jour. Faire le projet, mais ailleurs. Hors des frontières. « Une société privée qui a fait des études pour un centre

commercial qui s'est construit en Allemagne, près de Strasbourg, nous a contactés pour un projet à Zweibrücken. Or, on sait que cette ville veut agrandir sa zone, près de l'aéroport. Là-bas, comme d'autres l'ont constaté sur le secteur d'Esch-sur-Alzette, on gagne deux ans par rapport à la France, et aussi des taxes... »

Vraie info ou pression pour que les obstacles s'effacent en Moselle ? « Ce n'est pas de l'impôt. Nous, on vient avec des fonds privés, on ne demande pas d'argent public. Si on ne veut pas de nous, ce n'est pas grave, on ira ailleurs. On a des priorités, et on ne va pas se battre tout seuls ». De Grand Fare ou de Zweibrücken, quel projet tient aujourd'hui la corde ? Stéphane Coti ne répond pas. « Nos administrateurs n'ont pas encore décidé. Mais, il faudra bien arbitrer. »

Cécile Chambré.

Une année chaotique

Août 2008 : le projet de centre commercial à Farébersviller ressort des cartons. Endormi depuis presque 10 ans, il revient, porté par la société Codic. Il promet la création de 900 emplois, et un investissement de l'ordre de 150 M€. Sur place, on trouverait une vaste zone commerciale de 35 000 m², emmené par un hypermarché Carrefour de 800 m². Une zone de 8 500 m² serait consacrée aux loisirs.

Novembre 2008 : une convention est signée entre les responsables de Codic, les représentants de la grande surface et du développement de cellules commerciales, et l'Anpe. Le but : anticiper les 900 emplois à pourvoir à

l'ouverture du centre, en 2011.

Février 2009 : A la veille de l'examen du dossier par la commission départementale d'aménagement commercial, les associations de commerçants de Sarreguemines, du pays naborien, de Forbach et des environs se mobilisent et organisent une assemblée générale pour dénoncer le projet.

12 février 2009 : la commission départementale d'aménagement commercial approuve le projet, par cinq voix pour, deux contre et une abstention.

Mars 2009 : les commerçants opposés au projet décident de se pourvoir en commission nationale, arguant que Grand Fare ne respecte pas les critères

de développement durable et d'aménagement du territoire.

1er juillet 2009 : La commission nationale d'aménagement commercial refuse de valider le projet Grand Fare. Les commerçants de Moselle-Est affichent leur satisfaction.

4 juillet 2009 : lors d'une réunion publique, élus, représentants de Codic et habitants de Farébersviller promettent de remuer ciel et terre pour faire aboutir le projet.

Août 2009 : les conclusions de la Cnac sont enfin dévoilées. Les arguments en faveur du refus portent essentiellement sur l'augmentation du trafic routier.